



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Opération Sentinelle

Question écrite n° 1071

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize interroge Mme la ministre des armées sur la stratégie du Gouvernement quant au futur et à une éventuelle profonde refonte de l'opération Sentinelle, lancée en janvier 2015 en renforcement du plan Vigipirate et qui engage 10 000 soldats (dont 3 000 en réserve) sur le territoire national pour défendre et protéger les Français. Après plus de deux ans et demi d'opération, il appelle aussi l'attention de la ministre sur la nécessité de conduire une évaluation globale du dispositif actuel visant à protéger, dissuader, garantir l'intégrité du territoire, assurer aux Français une protection efficace contre l'ensemble des risques et des menaces et protéger la France contre toute forme d'agression. Une telle évaluation permettrait d'identifier les forces et faiblesses actuelles du dispositif et de combler les lacunes existantes en vue d'une éventuelle réforme de l'opération. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Depuis janvier 2015, plusieurs attentats terroristes d'inspiration djihadiste ont été perpétrés sur le territoire national. La militarisation et la dangerosité de cette menace ont rendu nécessaire une redéfinition du contrat opérationnel assigné aux armées. En application de ce contrat opérationnel rénové, l'opération Sentinelle a prévu un déploiement dans la durée à un niveau de 7 000 militaires, avec une capacité de projection intérieure maximale portée à 10 000 soldats. Comme l'a rappelé la ministre des armées devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le 6 juillet 2017, cette opération a mobilisé à terre plus de 140 000 soldats depuis plus de 30 mois. Les militaires qui participent à ce dispositif accomplissent des missions de sécurisation en complément et en appui des forces de sécurité intérieure dans une cinquantaine de départements métropolitains et outre-mer, dans les gares et les aéroports, devant les sites culturels ou touristiques, les écoles et les lieux de culte, parcourant ainsi jusqu'à 30 kilomètres par jour. Leur professionnalisme n'a jamais été pris en défaut et leur efficacité a permis notamment d'annihiler des attaques dont les conséquences auraient pu être tragiques, telles celles qui se sont produites au Carrousel du Louvre ou à l'aéroport d'Orly aux mois de février et de mars 2017. Cependant, il est apparu nécessaire de réviser le dispositif existant en vue d'en optimiser toutes les potentialités. L'objectif recherché consiste ainsi, dans le respect du contrat de protection fixé aux armées, à faire évoluer la doctrine d'emploi des forces et à adapter leurs modes d'action sur le territoire national pour gagner en réactivité, en flexibilité et en imprévisibilité. Conformément à la décision du Président de la République, le ministre d'État, ministre de l'intérieur, et la ministre des armées ont en conséquence présenté, le 14 septembre dernier, la nouvelle articulation de l'opération Sentinelle. Concernant toujours 7 000 militaires, avec une capacité de mobilisation pouvant, en cas de besoin, être portée à 10 000 soldats, cette opération comporte désormais trois niveaux : - un socle (dispositif opérationnel pérenne) dont l'objectif est d'assurer les missions permanentes de sécurisation des lieux les plus sensibles et vulnérables ; - un échelon de manœuvre (capacité de renforcement planifié) permet de porter un effort là où le besoin est le plus prégnant. Il vise principalement à contribuer à sécuriser des événements ponctuels ou saisonniers ; - enfin, une réserve stratégique de 3 000 hommes peut être engagée sur décision du Président de la République pour faire face à un événement d'ampleur exceptionnelle, cette meilleure anticipation

étant de nature à favoriser l'engagement des réservistes de la Garde nationale. Cette nouvelle organisation s'accompagne d'une gouvernance renouvelée et d'une coordination renforcée et optimisée entre les ministères des armées et de l'intérieur. Elle permet de concentrer les efforts au bon moment, partout où cela est nécessaire, tant au niveau zonal que national, en anticipant mieux les besoins de sécurisation et en fournissant un effort mieux ciblé dans une logique de juste besoin. Les services du niveau central du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la ministre des armées se rencontrent désormais tous les mois pour ajuster en tant que de besoin ce dispositif dont une première évaluation sera effectuée au début de l'année 2018.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1071

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4325

Réponse publiée au JO le : [14 novembre 2017](#), page 5558